

ARTICLE VIII.

*Qui comprend le Mariage & la Mort
des Princes & autres personnes Illustres.*

Mariage.

I. LE 14. Août dernier, Mr. le Gendre de Colandre, Colonel de Dragons, épousa à Paris Mademoiselle d'Argenson, fille de Mr. d'Argenson Conseiller d'Etat & Lieutenant Général de Police.

*Mariage
renouvelé à
78. ans par
cinq enfans
des nou-
veaux ma-
riés.*

Nous ferons ici mention d'une cérémonie qui peut par sa singularité être placée au rang des Mariages. Elle se passa il y a quelques mois, dans un Bourg nommé Palezieux, dans le Duché de Bouillon Diocèse de Liège. On y renouvela le Mariage du Sieur de Laitre Receveur de l'Abbé de St. Hubert au Duché de Bouillon, avec Philipette Coutelefir, l'un & l'autre âgés de 78. ans ou environ ; mais ce qu'on y aperçut de plus singulier, c'est que cette cérémonie fut faite par cinq freres engagés dans l'Etat Ecclésiastique, dont trois sont Capucins, tous enfans des deux Vieillards qu'on remarquoit, l'époux fut conduit à l'offrande par un de ses arrières petits fils, & l'épouse par une de ses arrières petites filles. Non seulement ces bonnes gens eurent la consolation de voir à l'Autel cinq de leur fils en même-tems, & toute leur famille assemblée, ils voulurent aussi que la fête eût tout l'accompagnement des plaisirs publics d'une véritable nôce : car les festins, les violons & la danse furent de la partie. Vers les dix heures du soir, on coucha les mariés, avec les cérémonies ordinaires, après quoi on tira le rideau.